

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 24 Octobre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 octobre

Discussion générale du budget

M. Jamais a exprimé le regret qu'en dépit d'un vote émis l'année dernière par la Chambre en faveur d'un remaniement complet de notre système d'impôts, le gouvernement n'a encore apporté aucun projet conçu dans cet esprit. Il signale comme un des impôts qui réclament les réformes les plus étendues la taxe sur l'alcool.

Adversaire des impôts indirects, M. Jamais interpelle directement M. le ministre des finances, lui rappelle que ce sont ses discours réformistes de jadis qui ont fait sa réputation et sa fortune politique, et lui demande de ne pas mettre ses actes d'aujourd'hui en contradiction avec ses opinions d'autrefois.

Après la réforme de l'impôt sur les boissons, l'orateur montre les améliorations qu'on peut apporter dans l'enregistrement et dans la perception des droits de succession.

Abordant, en finissant son discours, le terrain politique, l'orateur conjure le ministère de prendre l'initiative non seulement des réformes fiscales mais encore des réformes politiques et sociales dans le sens démocratique.

« Nous ne sommes pas des adversaires du cabinet, dit-il, nous voulons être ses auxiliaires et ses amis ; mais nous voulons qu'il agisse, nous voulons qu'il nous indique la voie à suivre et qu'il nous donne le signal de la marche en avant. »

M. Casimir Périer, président de la commission du budget, explique pourquoi celle-ci n'a pas présenté un projet contenant plus d'innovations et de réformes. C'est que, dit l'orateur, l'opinion est loin d'être unanime dans le Parlement sur l'efficacité de ces réformes.

Par conséquent il faut se garder de ces entraînements irréfléchis pour des réformes qui ne semblent pas encore mûres et sur lesquelles le corps électoral ne s'est pas expressément prononcé.

M. Balthaut s'étend sur la question des dégrèvements. Lui aussi il craint qu'on aille trop vite dans la voie des dégrèvements.

SÉNAT

Séance du 22 octobre

M. Fallières, garde des sceaux, dépose un projet de loi portant approbation de la conven-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 62

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

DEUXIÈME PARTIE
A PARIS

XIV

DÉSÉSPOIR

— Monsieur, lui dit-elle, je suis sans ressources, et je ne sais pas même où passer la nuit... j'ai entendu parler d'asiles qui reçoivent les malheureux réduites à ma situation... pourriez-vous m'indiquer une de ces maisons hospitalières ?

Le gardien de la paix l'examina un instant avant de lui répondre.

Le brave homme eut l'intuition qu'il se trouvait en face d'une infortunée et non d'une inconduite.

— Mademoiselle, répondit-il poliment, l'asile le plus proche est celui de la rue Saint-Charles; il a été fondé par la Société des Dames d'Alsace-Lorraine, et, à votre accent, je devine que vous y serez bien reçue.

— Merci, Monsieur, fit-elle.

Et elle partit pour la rue Saint-Charles, après

tion passée entre la France et la Belgique, et ayant pour objet de régler le service militaire des deux pays.

L'ordre du jour appelle le projet de loi sur les sociétés de secours mutuels. Le président annonce que M. Maze, rapporteur, lui a écrit qu'il était malade et qu'il ne pouvait prendre part aux délibérations du Sénat.

Le Sénat, après les observations de MM. Constant et Munié, ajourne le projet.

M. Tolain demande l'ajournement de la dernière délibération sur le travail des enfants et des femmes dans les manufactures, pour permettre à la commission de faire distribuer un rapport supplémentaire. L'ajournement est prononcé.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis, jeudi, en conseil de cabinet, au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet.

La séance a été très courte. Le conseil s'est entretenu de la question des viandes salées, qui va venir en discussion devant le Sénat. Il a décidé de repousser le droit de 35 fr., voté par la commission sénatoriale des douanes, et d'accepter le droit de 20 fr., adopté par la Chambre.

Les ministres se sont ensuite occupés des accidents de chemins de fer et des moyens à prendre pour les rendre aussi rares que possible. Il a été décidé que, notamment, M. Yves Guyot adresserait aux compagnies des instructions tendant à les inviter à observer avec plus de ponctualité l'horaire de la marche des trains et à mettre fin aux retards qui se reproduisent trop fréquemment.

Les poursuites contre l'archevêque d'Aix

Des poursuites vont être intentées contre Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, en raison de sa lettre à M. Fallières, publiée par les journaux. Ces poursuites seront exercées par application de la loi du 29 décembre 1875 et du décret du 15 août 1848.

Les passages de la lettre de Mgr l'archevêque d'Aix visés par la poursuite, sont les suivants :

« Vous avez mieux à faire que de vous presser de nous écrire une lettre qui devient un triste et odieux contre-sens. La paix est quelques fois sur vos lèvres, la haine et la persécution percent toujours dans vos actes. »

qu'il lui en eut indiqué le chemin.

Elle arriva devant un bâtiment d'apparence propre et modeste. Au-dessus étaient peints, en grosses lettres, ces mots :

ASILE FRATERNEL ALSACIEN-LORRAIN

Plus bas, sur une plaque de simili-marbre, on lisait ces lignes gravées en caractères plus fins :

« A nos sœurs éprouvées,
» la Société des dames d'Alsace. »

Rosa sonna à la porte, qui s'ouvrit sur-le-champ.

L'asile de la rue Saint-Charles était une œuvre laïque. Ce n'était pas par une pensée d'irréligion que les directrices n'avaient pas fait appel aux secours de charité, mais parce que nulle part en France, plus qu'en Alsace-Lorraine, il ne se trouve un plus grand nombre de protestants et d'Israélites.

Beaucoup de jeunes filles arrivent continuellement des provinces annexées pour se placer à Paris en qualité de servantes; c'était principalement à leur intention que l'asile de la rue Saint-Charles avait été érigé. Quand les pauvres créatures se trouvaient sans emploi, elles recevaient dans cette maison une hospitalité courte, mais qui leur permettait d'attendre le jour où elles trouveraient de l'occupation sans être livrées aux mauvais conseils de la misère ou du désespoir.

Souvent même, leurs riches compatriotes, établies à Paris, recrutaient leurs domestiques à l'asile, si bien que la plupart d'entre elles en sortaient convenablement établies.

Rosa pénétra dans un petit bureau situé dans

Le bruit court que le pape a envoyé une lettre à l'archevêque d'Aix, dans laquelle il stigmatise l'incident du 2 octobre et approuve l'attitude de l'épiscopat français.

On annonce que M. Jolibois questionnerait le ministre de la justice sur les poursuites exercées contre l'archevêque d'Aix.

Les affaires du Touat

Tlemcem, 23 octobre.

On signale des agissements de Bou-Amama du côté de Deltour, comme tendant à nous créer des difficultés. Bou-Amama aurait reçu des cavaliers envoyés au Touat par le Maroc. Il leur aurait donné des subsides et prêté son influence en vue de les aider à percevoir certains tributs qu'ils venaient lever.

En Indo-Chine

Marseille, 23 octobre.

Les journaux du Tonkin, arrivés hier, par le paquebot Yang-Tse, publient les détails sur l'affaire de Ké-Ha, près de Phu-Lang-Thuong, où le lieutenant de Vahaire a été tué le 21 août dernier :

Une bande de pirates s'était installée dans le village. La garde civile tenta de le déloger. Les pirates repoussèrent toutes les attaques. L'inspecteur de la garde civile ayant eu plusieurs miliciens et un garde principal blessés, demanda à Phu-Lang-Thuong des secours qui arrivèrent sous le commandement du lieutenant Vahaire. Les pirates s'étaient réfugiés dans la pagode. On employa la dynamite pour faire des brèches, et c'est en pénétrant le premier par une brèche étroite que le lieutenant reçut une balle qui lui traversa la poitrine. Le lieutenant de Vahaire venait d'arriver de France par l'Annamite.

En outre de cette perte, nous avons eu deux tirailleurs et deux miliciens tués et plusieurs blessés, parmi lesquels un sergent de la milice et un garde principal.

Li-Huong, chef des pirates de la bande du Deuan, a fait sa soumission le 9 septembre avec 10 serviteurs. On espère que les autres chefs feront prochainement leur soumission.

Une opération combinée a été dirigée des postes de Noxat et Soc-Giang contre le repaire de Lung-Sung, réputé jusqu'ici inaccessible. Deux détachements commandés par le capitaine Bartheul et le lieutenant Patin ont surpris les pirates qui se sont enfuis sous nos feux de salve. Nous n'avons eu aucun blessé.

Dans la nuit du 5 au 6 septembre, le village

le vestibule, au rez-de-chaussée.

Là, une dame respectable lui posa quelques questions sommaires concernant son nom, son origine et sa profession. Quand ses réponses eurent été prises en note sur un registre, la même dame l'introduisit dans une vaste salle, sorte de cour vitrée, ressemblant un peu au préau d'une école municipale.

En attendant l'heure de l'appel, les assistées, au nombre d'une cinquantaine environ, se tenaient les unes debout, les autres assises sur des bancs de bois. Il y avait là des malheureuses de tout âge et de toutes conditions : des ouvrières sans travail, des domestiques sans places, jusqu'à des institutrices sans leçons !... De jeunes visages et aussi des figures ridées encadrées de cheveux blancs. Toutes ces femmes causaient peu entre elles, quoique la discipline de la maison n'imposât pas un silence trop rigoureux. Mais l'adversité, la lutte pour la vie rendent taciturnes, et l'on n'a pas envie de parler quand on a le cœur gros.

En entrant, Rosa reçut un bon morceau de pain et un peu de soupe chaude. Bien qu'elle eut à peine déjeuné le matin, à la « Brasserie de Munich » et qu'elle n'eut rien pris depuis, elle avait l'estomac serré par l'émotion et put à peine manger.

La directrice, assistée d'une dame patronnesse, monta sur une espèce d'estrade pour y procéder à l'appel.

Chaque femme ayant répondu se dirigea ensuite vers une petite table où une employée lui remit une planchette portant le numéro d'un lit.

À l'asile de la rue Saint-Charles, comme dans

d'Haly a été attaqué par une bande de pillard qui ont tué ou blessé 11 habitants.

A signaler aussi plusieurs attaques de villages par des pirates chinois, suivies d'enlèvements de femmes.

En Allemagne

Un sous-officier du régiment de uhlands en garnison à Berlin a tué un soldat en l'étranglant dans son lit, après l'avoir préalablement roué de coups.

Le motif de ce meurtre est la vengeance. Le soldat s'était déjà plaint à plusieurs reprises auprès de ses chefs de la brutalité du sous-officier.

Les hautes autorités ont pris les mesures nécessaires pour que cette scandaleuse affaire ne soit pas ébruitée. Les journaux ont reçu l'ordre d'attribuer la mort du uhlan à une attaque d'apoplexie.

Le fusil allemand

L'empereur d'Allemagne a décidé, sur le rapport du ministre de la guerre, que la fabrication d'un nouveau fusil de 5 millimètres serait immédiatement commencée. Les récentes grandes manœuvres ont définitivement démontré que le fusil actuel, en usage dans l'armée allemande, n'était pas en état de supporter les épreuves d'une campagne; soit que la poudre employée soit trop forte, soit que l'arme soit mal fabriquée, il a été constaté qu'au bout de vingt-cinq coups, l'échauffement et l'encrassement sont tels que le fusil ne peut plus tirer.

L'armée allemande est donc actuellement sans fusil : tel est le fait brutal qui impose ses conséquences aux diplomates allemands et leur fait célébrer les bienfaits de la paix.

En Espagne

Un grand nombre d'ouvriers sans travail ont parcouru, drapeau en tête, les rues de la capitale en criant : « Du pain et du travail » ; ils étaient sur le point de se présenter chez le gouverneur pour lui demander du travail quand, arrivés à la Grande-Place, ils furent dispersés par la police. Toutefois une délégation de six ouvriers a été reçue par le gouverneur avec qui elle s'est entretenue longuement.

Les vins espagnols

Le conseil général d'Alger a émis les vœux suivants : 1^o que la prorogation de la tolérance accordée aux vins espagnols, en ce qui concerne le degré de plâtrage, n'ait lieu dans aucun cas, ni sous aucun prétexte ; 2^o que le traité de commerce avec l'Espagne, qui a été dénoncé et qui expire le 1^{er} février prochain, ne soit prorogé

toutes les maisons analogues, il y a, en outre des grands dortoirs communs, des pièces plus petites réservées aux pauvres créatures dont l'éducation ou la situation antérieure a droit à quelques ménagements. Ces chambres contiennent un seul lit, quelquefois deux.

La directrice de l'asile avait facilement constaté que Rosa n'était pas la première venue; son maintien décent, sa physionomie intéressante l'avaient émue.

Elle aurait désiré lui donner une chambre où elle pût dormir seule, mais il ne restait qu'une chambre à deux lits dont l'un était déjà occupé. Ce fut là que l'on conduisit la jeune fille, touchée de l'attention dont elle était l'objet.

La pièce où elle pénétra était juste assez grande pour contenir deux lits, deux tables et deux chaises. Une petite lampe suspendue au plafond projetait une lueur faible et vacillante. La directrice avait tenu à introduire elle-même la jeune fille dans la chambre qui lui était destinée.

— Vous ne serez pas seule, lui dit-elle, mais vous aurez pour compagnie la plus honnête des femmes. Si elle ne dort pas encore, je désire vous présenter l'une à l'autre.

Rosa fut amenée vers le lit sur lequel reposait, plutôt assise que couché, une pauvre vieille épuisée par l'âge et la misère. Elle poussa un léger cri en reconnaissant la balayeuse de la rue de Meaux.

— Vous vous connaissez ? dit la directrice, tant mieux.

La nouvelle arrivée tomba dans les bras de celle qu'elle avait inutilement cherchée l'avant-veille, en sortant de l'hôpital.

sous aucun prétexte, à moins que le gouvernement ne pense que le vote des tarifs du Parlement ne puisse intervenir définitivement avant le 1^{er} février, et qu'il ne prenne l'initiative d'un projet d'application pour les vins d'un tarif provisoire en conformité avec celui voté par la Chambre.

Le conseil général prie donc les sénateurs et les députés du département d'user de toute leur influence et d'agir énergiquement dans la mesure de leurs forces pour empêcher toute prorogation des traités de commerce liant actuellement la France et l'Espagne.

On télégraphie de Madrid au *Times* que la décision du gouvernement français à propos du tarif des douanes pour les vins espagnols est un véritable désastre pour l'Espagne. Tant que le vin espagnol passera par la France, quand bien même il n'y subirait aucune modification, le consommateur anglais le prendra sous le nom, par exemple, de Médoc. Mais ce même vin espagnol expédié directement d'un port de l'Espagne ne jouit plus de la même considération, et ceci s'applique en général à tous les consommateurs étrangers.

Le Congrès d'Erfurt

Le Congrès d'Erfurt a été clos mercredi après l'adoption sans discussion, et à l'unanimité, du programme suivant :

- Suffrage universel sans distinction du sexe.
- Réforme de la loi électorale.
- Répartition plus juste des circonscriptions électorales, en attendant l'adoption de la représentation proportionnelle.
- Législature de deux ans.
- Fixation du scrutin au dimanche.
- Indemnités aux députés.
- Droits politiques retirés seulement aux personnes sous tutelle.
- Législation directe par le peuple dans l'empire, la province, la commune.
- Election directe de toutes les autorités par le suffrage universel.
- Vote annuel des impôts.
- Remplacements des armées permanentes par la garde nationale.
- Décision de la paix et de la guerre réservée au peuple.
- Conflits internationaux résolus par l'arbitrage, Abrogation des lois entravant la liberté de la presse.
- La liberté d'association.
- Réhabilitation de la femme.
- Rétablissement de la femme dans une situation égale à celle de l'homme.
- La religion étant une affaire privée, suppression du budget des cultes.
- Laïcisation, école obligatoire et gratuite.
- Justice rendue gratuitement par des juges élus par le peuple.
- Suppression de la peine capitale.
- Indemnités aux personnes condamnées injustement.
- Assistance médicale ; accouchements et inhumations gratuits.
- Impôts progressifs sur le revenu.
- Impôts sur le capital, avec déclaration personnelle obligatoire.
- Impôts progressifs sur les successions selon le degré de parenté.
- Suppression de tous les impôts indirects, des

droits de douane et des autres droits frappant les intérêts généraux des masses.

- Lois protégeant les ouvriers.
- La journée de travail de huit heures.
- Défense d'employer les enfants avant quatorze ans.
- Restriction du travail de nuit.
- Repos de trente-six heures par semaine.
- Mesures de surveillance ainsi que d'hygiène dans les fabriques.
- Mesures protégeant les ouvriers des campagnes et les domestiques à gages.
- Sauvegarde du droit de coalition.
- Monopolisation de toutes les assurances ouvrières par l'Etat sous le contrôle de délégués ouvriers.

Les troubles de Chine

La société secrète Kalahut a fait afficher dans les rues de Wouchang des placards annonçant l'extermination prochaine des missionnaires à Nankin, où il y a actuellement un grand concours de bacheliers et de lettrés chinois.

On a distribué des brochures qui excitent la population contre les étrangers.

LES INONDATIONS

Nîmes, 23 octobre.

Les dernières nouvelles reçues sont désastreuses dans tout le département. A Vallabrègues, la population a dû évacuer les habitations pour aller passer la nuit dans un cimetière qui est situé dans la partie haute du village. A Roquemaure, les eaux couvrent une immense étendue de territoire. Les routes de Bagnols et d'Orange ont deux mètres d'eau. La cote du Rhône est à 6 mètres. Il continue à monter de 10 centimètres par heure. Les ravages sont grands.

Au Pont-Saint-Esprit, la route qui va à Saint-Just (Ardèche), a été emportée sur une longueur de 500 mètres ; celle de Lyon à Baucaire est détruite aussi. Les communications sont coupées ; la voie ferrée de la Croisière est menacée. Les populations de Saint-Jean-du-Gard et d'Anduze ont beaucoup souffert par les pertes de bestiaux et des récoltes de châtaignes qui sont les seules ressources de ces pays. Dans certaines fermes, on a dû faire monter le bétail au premier étage pour le sauver.

Les filatures riveraines de ces deux villes, qui occupent un grand nombre de fileuses, ayant subi des dégâts importants, vont chômer pendant plusieurs jours.

Bessèges, 23 octobre.

A Peyremale, localité située au confluent du Luech et de la Cèze, les propriétés sont couvertes. Les châtaignes sont emportés par les torrents.

Dans les Cévennes, nombre d'arbres sont déracinés par un vent violent. La récolte est perdue ; le sol est profondément raviné. Les dégâts matériels sont considérables.

Le village de Clé est sous l'eau.

A Saint-Ambroix, les caves et les magasins voisins de la Cèze, sont inondés ; les pertes sont incalculables. Il y a eu plusieurs accidents de personnes. La tristesse est générale.

Arles, 23 octobre.

Les eaux du Rhône ont envahi les Segonnaux et atteint 4 mètres 40 au Rhodnètre, soit une augmentation de 1 mètre 40. Le fleuve charrie toujours ; ce matin le niveau des eaux est stationnaire. La crue est alimentée par le Gardon et l'Ardèche.

— Attendez donc avant de me plaindre, ma mignonne, vous ignorez encore le plus terrible de l'affaire... Je résolus de ne pas retourner à l'hôpital... Pourquoi ? par bêtise, par fausse honte... Je pensais : je n'ai pas voulu y rester, on se moquera de moi si je suis obligée d'y revenir... Vous supposez bien que je ne pouvais pas réaliser de grosses économies sur mon salaire et que je ne roulais pas sur l'or, n'est-ce pas ?

— Hélas !

— Les quelques sous que j'avais mis de côté furent bientôt mangés. Je vendis le peu de frusques et les vieux meubles qui me restaient encore, et je me procurai ainsi de quoi vivre environ quinze jours, à la fin, n'ayant plus rien au monde, je quittai ma mansarde... Oh ! vous savez, je ne dois pas un sou... Personne n'a le droit de me rien réclamer...

Enfin, je me suis traînée jusqu'à cette maison que je connaissais de réputation. Puisque j'ai besoin de recourir à la charité de mes compatriotes, pensai-je, il faut bien m'y résigner.

— Vous êtes donc Alsacienne ?

— Oui, ma fillette.

— Moi aussi.

— Oh ! vous, je m'en étais aperçue facilement il n'y a pas très longtemps que vous avez quitté le pays pour que votre accent ait disparu. Ce n'est pas comme moi, il y a tant d'années une je suis partie de là-bas !... Mais ne m'interrogez pas mon enfant, avec vos petites mines gentilles, vous me feriez avouer ce que je tiens à cacher. Qu'est-ce que vous voulez ! je rougis de ma misère !... — Encore une fois, interrompit Rosa, gardons

Aujourd'hui le vent est au Nord et les eaux vont commencer à décroître

Privas, 23 octobre.

La partie Nord-Ouest de l'Argentièrre ainsi que la partie Sud-Ouest sont sérieusement menacées par les inondations.

A Saint-Etienne-de-Ludgarès plusieurs maisons et beaucoup d'animaux ont été emportés ; les arbres déracinés flottent à la dérive.

A Chambonas, la rivière de Chassezac est transformée en torrent ; un moulin au bord de cette rivière est en partie emporté. Les propriétaires se sont réfugiés sur le toit de la partie encore debout, mais aucun secours ne peut leur être porté tant la violence des eaux est grande.

Le Puy, 23 octobre.

A la suite des pluies torrentielles, les eaux de la Loire se sont élevées subitement à 8 mètres au-dessus de l'étiage. Le village de Brives est inondé. On ne signale jusqu'à présent que des pertes matérielles.

Turin, 22 octobre.

Par suite des pluies torrentielles qui se sont produites ces jours derniers, les fleuves et les rivières du nord de l'Italie débordent partout ; dans un grand nombre de localités les lignes de chemins de fer sont coupées sur plusieurs points, notamment sur la ligne de Turin à Savone, où un éboulement s'est produit près de la gare de San-Giuseppe, par suite duquel le service est suspendu ; il y a eu également un éboulement sur la ligne de Turin à Aoste, près la station d'Yorée.

Sur la ligne d'Alexandrie à Savone, les eaux ont détruit la voie entre Cassine et Strevi.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

M. LARROUMET

Par arrêté présidentiel en date du 20 octobre, M. Gustave Larroumet, ancien directeur des beaux-arts, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, a été nommé directeur honoraire des beaux-arts.

CAISSE D'ÉPARGNE

L'*Officiel* publie un décret par lequel sont approuvés les nouveaux statuts de la caisse d'épargne de Cahors, tels qu'ils sont contenus dans la délibération du conseil municipal et du conseil d'administration en date du 6 juillet 1891 et dont une expédition restera annexée au décret précité.

LA LIGUE RÉPUBLICAINE

Les membres des bureaux de la Ligue républicaine des cantons nord et sud de Cahors se réuniront dimanche 25 courant à 5 heures précises du soir, dans une salle de la Mairie.

Composition des bureaux

Canton nord. — MM. Relhié, conseiller général ; Talou, député ; Mazières, adjoint au maire ; Delpech, conseiller municipal ; Fournié, notaire.

Canton sud. — MM. Costes, maire ; Delport, conseiller général ; Bousquet, conseiller municipal ; Parazines, adjoint au maire.

ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE CAHORS

Par arrêté ministériel, en date du 15 octobre 1891, M. Barthet, professeur à l'école normale de Cahors, est chargé du service de l'économat

nos secrets.

— Oni, gardons nos secrets. Si, un jour, il nous plait de nous faire des confidences, nous sommes libres, mais attendons de mieux nous connaître. Oh ! on a été très bon pour moi ici. Ça m'ennuyait de donner mon nom au bureau, le jour de mon arrivée ; j'ai demandé à m'expliquer en tête-à-tête avec la directrice... c'est une brave femme !... elle m'a comprise... et m'a dispensée d'un tas de formalités exigées par le règlement... J'ai même été l'objet d'une véritable faveur, car on ne reçoit pas les malades à l'asile, et pourtant, bien que je sois pauvre, on me garde et on me permet de rester au-delà du temps réglementaire... on m'autorise même à ne pas me lever, ce qui m'est joliment utile, car j'ai un fier besoin de repos ?

— Depuis quand êtes-vous ici ?

— Depuis quatre jours.

— Comment vous sentez-vous ?

— Un peu mieux. C'est si bon de manger quand on a faim et de se reposer quand on n'a pas la force de travailler... Et puis, c'est drôle, votre présence me fait du bien !... il me semble que je vais retrouver mes jambes !...

— N'allez pas commettre quelque nouvelle imprudence !...

— Ta ta ta !... si tôt que je le pourrai, je m'en irai... Vous ne savez donc pas que j'ai l'âme chevillée dans le corps ? Et vous, ma petite demoiselle, il faut que vous ayez subi bien des chagrins pour en être réduite à demander l'hospitalité dans cette maison ! Une vieille bête comme moi en trouve pas du travail, mais une filze jeune et vaillante comme vous... Comment se fait-il...

à la dite école normale, en remplacement de M. Salles, qui a reçu une autre destination.

INSTRUCTION PRIMAIRE

Par décision, en date du 20 octobre 1891, Mme Espitalié, institutrice au Bournaguët, commune de Trespoux, a été nommée institutrice à Cours, en remplacement de Mlle Molinié, appelée à d'autres fonctions.

ENREGISTREMENT

M. Grenierboley, surnuméraire à Arbois (Jura), est nommé receveur à Castelnaud-Montratiat, en remplacement de M. Tailhade, appelé au bureau de Monclar (Lot-et-Garonne).

ÉCOLE PRATIQUE DE CLUNY

A la suite du concours à l'École nationale pratique d'ouvriers et contre-maîtres de Cluny, nos compatriotes MM. Cassan et Bonnet ont été admis, le premier, avec le numéro 26, le second, avec le numéro 27.

Le nombre des lauréats est de 70

MANŒUVRES MILITAIRES

Vendredi matin, à 6 heures, le 207^e de ligne, formé par les deux bataillons du 131^e territorial et le 4^e bataillon du 7^e de ligne, a quitté Cahors pour faire des manœuvres de garnison dans les environs de Lalbenque.

M. le général de brigade Combarieu, qui assistera à ces manœuvres, passera l'inspection des troupes à la fin des opérations.

Le 207^e de ligne est rentré aujourd'hui à 2 heures.

Malgré une pluie battante, l'allure des hommes était irréprochable et c'est la tête haute qu'ils ont défilé sur les Boulevards.

Le général Combarieu marchait en tête du régiment.

VÉLOCE-SPORT CADURCIEN

Sortie du dimanche 25 octobre. But : courses de Duravel.

Départ du club (café Tivoli), 7 h. du matin.

MM. les membres du V.-S.-Cadurcien sont instamment priés de se rendre à la présente convocation.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX

Dans les premiers jours de décembre prochain, les maires auront à publier, conformément à la loi sur les réquisitions militaires, un avertissement adressé à tous les propriétaires pour les informer qu'ils doivent se présenter à la mairie, avant le 1^{er} janvier 1892, pour y faire la déclaration de tous les chevaux, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction, ni exclusion, et en indiquer l'âge et le signalement.

Du 1^{er} au 15 janvier les maires dresseront la liste de recensement des ces animaux susceptibles par leur âge d'être requis pour le service de l'armée en cas de mobilisation.

Rappelons qu'aux termes de l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, les propriétaires qui n'auront pas fait à l'époque fixée la déclaration prescrite sont passibles d'une amende de 25 à 1,000 fr. ; ceux qui auront fait sciemment de fausses déclarations sont frappés d'une amende de 50 à 2,000 fr.

Tribunal correctionnel de Cahors

La veuve Baradie, revendeuse, dont la police avait saisi, au marché, une balance fautive, a été condamnée à 25 fr. d'amende.

— Ah ! Madame ! s'écria Rosa avec abandon, si vous saviez comme je suis malheureuse !...

La vieille l'arrêta.

— Je ne veux pas le savoir, fit la vieille avec une certaine brusquerie ; comme cela je conserverai le droit de me taire, si vous m'adressez certaines questions auxquelles je suis résolue à ne pas répondre. Mettez-vous au lit, mon enfant, vous paraissez rompue par la fatigue. allez vous reposer.

Elles échangèrent une longue poignée de main et Rosa suivit, sans rien ajouter, le conseil que venait de lui donner sa mystérieuse amie.

— Laissons-la dormir, se dit-elle, le sommeil est salutaire pour les vieilles gens.

Un quart d'heure après, elle était étendue sur un petit lit blanc, ses yeux se fermaient et sa respiration régulière indiquait qu'elle était partie pour le pays des doux rêves.

La vieille balayeuse se leva et vint en se traînant se pencher au-dessus de la jeune fille. Elle la contempla longtemps, prise d'un attendrissement qu'elle ne chercha pourtant pas à vaincre.

— C'est étrange, murmura-t-elle, très émue, plus je regarde cette petite, plus elle me rappelle ! est-ce que ce serait ?... Oh ! non, c'est impossible, elle n'en serait pas réduite là !...

Elle fit une courte pause et reprit tout bas avec amertume :

(A suivre.)

A. SIRVEN. ET A. SIÉGEL.

Le nommé Magot, ancien ouvrier de M. Auzi, serrurier à Cahors, est condamné à 4 mois de prison, pour s'être approprié un fusil qui était en réparation chez son patron.

ARRESTATION

La police de notre ville a procédé, à l'arrestation d'un nommé Jean Vinet, originaire de Saint-Jean-de-Laur, accusé de diverses escroqueries au préjudice d'habitants de Cahors.

Cet individu, âgé de 35 ans, a déjà subi douze condamnations et n'était sorti de la maison d'arrêt que dimanche dernier.

— La police a mis en état d'arrestation le nommé Malbec Isidore, âgé de 29 ans, pour escroqueries commises au préjudice de divers débiteurs de la ville.

Cet individu sorti récemment de la maison d'arrêt a déjà subi plusieurs condamnations.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION

Voici le résumé succinct d'un rapport sur le mouvement de la population publié par l'*Officiel* : En 1890, il y a eu 838,059 naissances, dont 71,086 illégitimes, en augmentation de 1,000 sur 1881 et en décroissance sur les années 1882 à 1890.

Les naissances ont diminué de près de 100,000 (937,057) en 1881, suivant une progression décroissante depuis 1881.

Les morts-nés également ont diminué de 43,821 à 40,535, pendant la même période décennale.

Les décès se sont élevés, au contraire, de 828,828 en 1881, à 876,505 en 1890, de sorte que l'excédent de naissances, qui était de 108,229 en 1881, a diminué graduellement pour aboutir, en 1890, à un excédent de décès de 38,446.

C'est la première fois qu'on peut constater un résultat aussi déplorable dans une période de paix.

C'est dans toute l'étendue du bassin de la Garonne que la population a diminué le plus, et dans le Nord et la Bretagne qu'elle a augmenté le plus; ce phénomène avait d'ailleurs été déjà signalé les années précédentes.

Puybrun

L'*Officiel* publie une décision autorisant la création d'un bureau télégraphique dans la commune de Puybrun.

Duravel

Les courses de vélocipèdes qui doivent avoir lieu à Duravel, demain dimanche, promettent d'être très belles.

De nombreux engagements arrivent de tous côtés. Aussi, aurons-nous, demain, dans notre ville, les meilleures pédales du département et de la région.

Nos félicitations aux commissaires des fêtes qui préparent à leur concitoyens une journée des plus agréables.

Lentillac

Dimanche dernier, pendant les vêpres de la chapelle de Verdalle, commune de Lentillac, la nommée Mathilde Scribe, âgée de 50 ans, ménagère au dit lieu, a soustrait de la poche de la robe de Marie Labrousse, âgée de 17 ans, un porte-monnaie contenant 7 fr. Cette personne, qui n'en était pas à son premier essai, a été prise sur le fait. Elle n'avait eu le temps que de cacher le porte-monnaie sous ses pieds.

Calviac

Dans la soirée de dimanche, 18 octobre, le jeune Urbain Labrousse, âgé de 8 ans, demeurant à Pont-Verny, commune de Calviac, gardait son troupeau dans un pré contigu à l'étang du moulin du Teil, en compagnie de son frère, Félix Labrousse, âgé de 5 ans. Il s'amusa à jeter une pierre dans l'eau, quand il perdit l'équilibre et tomba dans le bassin. Le sieur Pierre Roucan, attiré par les cris de son jeune frère, retira de l'eau le malheureux Urbain Labrousse, qui, malgré tous les soins, ne put être rappelé à la vie.

Lacapelle-Marival

Il y a quelques jours, un vol de la somme de 166 fr. a été commis au préjudice de Mme Marie Delmas, épouse Lacaze, ménagère à Bétille, commune de Lacapelle. Un individu de Saint-Maurice s'était introduit dans la maison de cette dernière, qui l'a surpris au moment où il sautait par la croisée. Elle a pu garder son chapeau comme pièce à conviction.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 23 OCTOBRE

de 4 heures à 5 heures du soir

(Allées Fénelon)

- | | |
|-------------------------------------|------------|
| Le chasseur alpin (marche) | Sellenick. |
| Les dragons de Villars. (fantaisie) | Maillard. |
| La vie parisienne (valse) | Offenbach. |
| Emma Livry (polka pour clarinette) | Pironelle. |
| Exécutée par M. Louis, sous-chef | |
| La petite mariée (quadrille) | Leeq. |

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 17 au 24 octobre 1891

Naissances

Alibert Jeanne, Hotel de la Préfecture.

Girma Augustin, à Cabessut.

Cazelon Marie, rue Nationale, 10.

Bertrand Louis, rue Nationale, 4.

Ollier Laure, rue des Remparts, 21.

Lacoste Jeanne, rue Vayrols, 8.

Mariages

Clémenceau François, et Freixe Alexandrine.

Dumas Charles, adjudant et Grégoire Adèle.

Décès

Blondin Marguerite, 13 mois rue Jean Caviolo, 5

Bousquet Marie, 67 ans, 7^{me} Marc rue des Boulevards.

Pendarie Gaston, 3 mois, Impasse Bessières, 8.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournées artistiques de M. St-Omer

Dimanche 25 octobre 1891

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

NINICHE

Comédie-Opérette en 3 actes de MM. Hennequin et Millaud, musique de M. Boulard

M^{lle} Jane SEIGNARD

Remplira le rôle de NINICHE

Les Boussigneul

Comédie-Opérette en 3 actes

On commencera par

HYPNOTISÉE

Comédie en 1 acte, de M. Grené-Dancourt

Variétés

CONFÉRENCE

Sur les Chemins de fer à Navires et l'achèvement économique du Canal de Panama, faite à l'Exposition du Travail

PAR AMÉDÉE SEBILLOT

Ingénieur civil

(Suite)

Le dock est supporté par trois systèmes de roues : l'un à la partie médiane, comprenant des roues motrices et des roues porteuses; les deux autres, aux extrémités, comprenant seulement des roues porteuses avec trucs articulés.

Les roues sont sans rebords, de manière à pouvoir se déplacer sur la surface des rails, et le guidage est opéré par des galets à axe vertical qui roulent sur les parties verticales des rails extrêmes; les changements et croisements de voie s'opèrent par une seule aiguille avec une très grande facilité.

Ces dispositions permettent de graver des rampes assez accentuées, car on peut rendre motrices un nombre quelconque de roues de manière à obtenir toute l'adhérence nécessaire, et en ce qui concerne les courbes, le rayon ne dépend plus de la longueur du dock, mais seulement de l'écartement du guide sur chaque trou articulé.

Toutes les roues sont indépendantes, de telle sorte que chacune reçoit une pression semblable par la combinaison des ressorts chargés à une tension uniforme.

Le transport des navires s'effectue à sec, la pratique des cales de halage et l'opinion de tous les ingénieurs maritimes ayant fait reconnaître l'inutilité du transport dans l'eau, qui aurait beaucoup compliqué le problème.

La manœuvre est de la plus grande simplicité: le navire entre dans le dock comme dans une écluse, il y est amarré en quatre points, le dock se met en marche et vient se reposer par sa quille sur une ligne de tains portés par des pistons hydrauliques; en même temps, on a assuré la position verticale par quatre tampons mus par des presses hydrauliques et soutenu les fonds par une série de bandes d'acier, munies de tampons élastiques.

Dès lors, le navire fait corps avec le dock, et, quand le trajet est accompli, il suffit de desserrer les tampons et les bandes de suspension pour que le navire puisse reprendre la mer et faire place à un autre.

Quant à la voie, elle est constituée comme un pont continu, consolidée par du béton partout où le sol est douteux, et la charge est répartie sur une surface telle que la pression n'excède jamais deux kilogrammes par centimètre carré, ce qui est admis dans tous les chemins de fer.

Je dois ajouter qu'il avait d'abord été projeté de séparer le dock de son locomoteur; mais, si l'on réfléchit que la puissance motrice est considérable, 15,000 chevaux dans le cas de Panama, on reconnaît que le dock n'en serait pas grandement simplifié, que le poids mort serait accru, et qu'en outre, les attelages auraient des inconvénients par les chances de rupture et les trépidations qui en résulteraient. En cas d'avarie, il est vrai, tout l'appareil devrait rentrer en réparations, mais les machines sont les parties pour

lesquelles le risque d'accident est le moins à craindre, parce qu'elles sont divisées en plusieurs groupes; il n'y a donc pas lieu de les séparer de l'appareil de transport.

J'arrive maintenant à l'application de ce système à Panama; j'ai dit qu'il permettrait d'achever sûrement le canal de Panama avec un dépense qui n'excéderait pas 250 millions.

En effet, le canal comprend deux parties distinctes : la Culebra et la vallée du Chagres.

C'est la Culebra qui est l'obstacle le plus formidable; car, qu'il s'agisse d'une tranchée à niveau de la mer ou à niveau d'écluses, le cube à enlever est considérable : plus de 100 millions pour un canal à niveau, 40 à 50 millions pour un canal à écluses.

Or, l'exécution d'un pareil travail dans un pays tropical présente de terribles aléas. Quand on remue la terre sous ces climats, la fièvre décime les travailleurs, les chantiers sont en état de désorganisation permanente, et cela se traduit par une élévation de la dépense qui ne peut même se calculer; aussi, la commission technique de 1890, en évaluant à 900 millions la dépense d'un canal à écluses, a-t-elle fait, même pour ce chiffre formidable, les plus expresses réserves.

La Culebra est donc l'obstacle; elle sera franchie par un chemin de fer à navires qui coûtera 96 millions.

Cette difficulté écartée, la question devient simple; il ne reste plus qu'à amener les navires au pied de la Culebra, et là les moyens sont nombreux. D'abord, la prolongation du chemin de fer qui serait possible avec une dépense de 100 millions, jusqu'au kilomètre 22, où se sont arrêtés les travaux de la compagnie.

En second lieu, la continuation à niveau du kilomètre 22 au pied de la Culebra, ce qui exigerait l'enlèvement de 15 millions de mètres cubes, sans les difficultés de la Culebra, attendu que les terrains sont composés d'argile, de sables et graviers, et que la compagnie a, sur les lieux, les dragues et excavateurs nécessaires à l'exécution.

Mais ces moyens ne sont pas les seuls.

Si, pris dans son ensemble, le canal à écluses entraîne des dépenses et des aléas qui doivent le faire écarter, il n'en est pas moins admissible d'employer quelques écluses pour éviter les travaux de terrassements.

Le chemin de fer se combinerait parfaitement avec la formation d'un lac intérieur qui viendrait jusqu'au pied de la Culebra, et dont la différence de niveau pourrait être rachetée par une ou plusieurs écluses.

Quel que soit le système adopté, la dépense n'excéderait pas une centaine de millions.

Je m'abstendrai de tirer aucune conclusion quant au moyen qui pourrait être adopté par une commission technique pour la vallée du Chagres. Ce que j'ai voulu mettre en relief, c'est que la question de la Culebra tranchée, et elle ne peut être économiquement et sûrement que par un chemin de fer à navires, la question de Panama se simplifie singulièrement et se résume à cent millions pour la vallée du Chagres, et une somme à peu près égale pour la Culebra; soit, avec les imprévus, une dépense de 250 millions.

Je n'insisterai pas sur les conséquences économiques du projet ainsi défini; les avantages en sont trop évidents, tant au point de vue de la Société qui se constituerait que pour les anciens porteurs dont les intérêts pourraient être ainsi sauvegardés dans une mesure inespérée, grâce à un moyen que la science et l'industrie moderne permettent de substituer aux moyens ordinaires.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 22 octobre 1891 : E. Barbier : L'héritage du Dr Mackinson. — P. Maël : Quand on aime (suite). Fabre : Mademoiselle de Malavieille (suite). — B. Allard : Les Flibustiers (suite). — André Valdès : Les Trésors des Vaincus (suite). — Alexis Bouvier : Les de Berny (suite).

SAINT-NICOLAS. — 12^e année. — Sommaire du n° 47. — 22 octobre 1891. — Les douze métiers de Pierrot : Tante Nicole. — Une première au Cap : C. Norbert. — Captifs à Fourmille : S. E. Robert. — La lune : E. Causé. — Du danger des rêves : Meryem Cecyl. — La Fillette au Héron bleu : Eud. Dupuis. — Bolte aux lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations par Birch, E. Causé, J. Wagnez, J. Geoffroy, Gilbert, Bellenger, Gaillard, etc. Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages*. — Sommaire de la 1607^e livraison (24

octobre 1891). — A travers l'Arménie russe Karabagh. — Vallée de l'Araxe. — Massif de l'Ararat, par M^{me} B. Chantre, officier d'académie. — (1890). — Texte et dessins inédits. — 11 dessins exécutés d'après nature par l'auteur.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

PILULES GICQUEL

PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG
Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Embarras d'estomac et d'intestins

Manque d'appétit

Mauvaise tête, Étourdissements

Congestions, Goutte

Douleurs, Rhumatismes

1^{fr}50 LA BOITE. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Bourse de Paris

Cours du 23 octobre 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	95 80
3 0/0 amortissable.....compt.	94 80
3 0/0 Emprunt 1891.....	96 10
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 75

REVUE HEBDOMADAIRE

La tendance est bonne sur nos rentes mais on sent que la place a besoin de ménagements. Il nous faut toujours compter avec les marchés étrangers. Le 3 0/0 est à 96,10 le nouveau à 95.05.

Le Crédit foncier est à 1250. On recommence contre cet établissement des attaques bien inutiles. Le comptant achète c'est la meilleure réponse.

La Banque de Paris est à 765,50 on doit s'attendre à une reprise.

La Banque d'Escompte fait 442,50. La Société générale à 482,50 regagne une partie de son coupon. Ce n'est que justice.

Le Crédit Lyonnais reste ferme avec peu de variations.

Le Crédit mobilier est à 260. La situation de cette société comporte comme nous l'avons déjà dit des cours plus élevés.

La Banque des pays autrichiens est à 442,50. Il est utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs la situation exceptionnelle de la Compagnie française des voies ferrées économiques, qui a pour but la construction en France, dans les colonies et dans les pays de protectorat, de tous chemins de fer et tramways.

Constituée en 1889 sans aucun apport, son capital de cinq millions est entièrement versé. Les actions sont cotées 520 et ont donné 25 pour l'exercice 1890. Elle est actuellement concessionnaire de 856 kilomètres, soit avec garantie de l'Etat, des départements, des communes et des particuliers, soit avec subvention de l'Etat et des départements.

Seule de toutes les compagnies, elle n'a pas d'obligations et n'en aura probablement jamais. Les garanties portent donc entièrement sur les actions.

Nos grands chemins ont été un peu plus faibles. Moins, le dégrèvement de la grande vitesse.

On ne comprend pas qu'avec les garanties dont elles sont entourées, les obligations des chemins de fer économiques ne soient qu'à 409 fr.

Les fonds étrangers sont toujours hésitants. L'Italien seul fait très bonne contenance.

En Banque les Valeurs minières sont lourdes, l'Alpine est à 167,50 sans autre cause que la mauvaise tenue de Vienne.

La Fortis tend à se relever, il y a eu des més-intelligences dans le conseil, mais elles ont disparu et sous peu on aura d'autres cours.

Les recettes de la Cie du chemin de fer de Porto-Rico se sont élevées pour la semaine du 28 septembre au 3 octobre à 4122.

On pousse activement les constructions sur la ligne de Linarès à Almería.

Les cirages français, bon titre industriel qui s'inscrivent à la cote officielle, ne sont pas encore à 500 fr. cours que parait largement comporter la situation de l'entreprise et le dividende de 30 fr.

L'émission du Foncier et celle du Russe ont naturellement déplacé des capitaux que la réduction des souscriptions a laissés sans emploi. Nous n'hésitons pas à conseiller à ces capitaux un placement en Electra, c'est véritablement un titre dont l'avenir est extrêmement engageant. Les dernières informations officielles de Lima, affirment avec autorité que les promesses de l'affaire reposent sur les garanties les plus sérieuses.

Le titre vaut aujourd'hui 55. On peut s'adresser d'ailleurs avant de l'acheter à la Société Française, 22, place Vendôme à Paris, qui fournit gratuitement à ce sujet la copie des documents officiels qui servent de base à cette affaire.

A LOUER

UN APPARTEMENT

RESTAURÉ A NEUF

Maison LUTZY, aux Horres

ORIFLAMME PRODUITS SUPÉRIEURS **AURORE**
D'ÉCLAIRAGE
En Bidons de cinq Litres
PÉTROLE BLANC ININFLAMMABLE SANS ODEUR
Chez tous Détaillants HUILE COLZA EXTRA LAMPES et VEILLEUSES

ETUDE

de M^e ESPÉRET, avoué, rue de la Liberté, n° 11

VENTE

SUR

Saisie Immobilière

Fixée au mercredi vingt-cinq novembre prochain, à midi et demi précis à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville.

Suivant procès-verbal en date du vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, du ministère de monsieur Bouscary, huissier à Saint-Géry, dénoncé et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le premier septembre mil huit cent quatre-vingt-onze, volume 142, numéros 24 et 25.

Il a été procédé, à la requête de monsieur Henri Vigouroux, pharmacien, domicilié à Cahors, ayant constitué maître Espéret pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de Eugénie Montgrelet et Magot, Jean, mariés propriétaires, domiciliés ensemble au Pech commune de Cours.

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé par M^e Espéret, avoué, pour parvenir à la vente des biens saisis a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors.

A l'audience du vingt-un octobre courant le tribunal, donnant acte de la lecture et publication du cahier des charges, a fixé l'adjudication au vingt-cinq novembre prochain.

DÉSIGNATION

DES

IMMEUBLES SAISIS

Article premier

Une grange, maison et patus, sise au lieu le Pech, formant le numéro 432 section D, de contenance trois ares cinquante trois centiares.

Article deux

Une pâture au lieu dit, vigne de Capela, numéro 799 P section B.

Article trois

Une terre au même lieu, commune et section numéro 800.

Article quatre

Une terre au lieu dit vigne Longue, commune de Cours, numéro 832 section B.

Article cinq

Une vigne au même lieu, commune et section, numéro 833 du plan.

Article six

Une pâture au même lieu, commune et section, numéro 834.

Article sept

Une vigne au même lieu, commune et section, numéro 835.

Article huit

Un bois au lieu dit Terre Blanc, commune de Cours, numéro 1206 section B.

Article neuf

Une terre au même lieu, commune et section numéro 1207.

Article dix

Une terre au lieu dit Palenque, numéro 433 P section D.

Article onze

Un pré au lieu dit Combel d'Igot, commune de Cours, numéro 616 section D.

Article douze

Une vigne au lieu dit Bois Nègre, commune de Cours, numéro 826 section E du plan.

Article treize

Une pâture au même lieu, commune et section, numéro 881 du plan.

Article quatorze
Une terre au même lieu, commune et section, numéro 882.

Article quinze

Pâturage au même lieu, commune et section, numéro 883.

Article seize

Une vigne au même lieu, commune et section, numéro 884.

Article dix-sept

Pâturage au même lieu, commune et section, numéro 885.

Article dix-huit

Une terre au lieu dit Ladevèze, commune de Cours, numéro 886 section E.

Article dix-neuf

Une pâture au même lieu, commune et section, numéro 887.

Article vingt

Bois noyer au même lieu, commune et section, numéro 888.

Article vingt-un

Une terre au même lieu, commune et section, numéro 889.

Aux termes d'un acte de partage retenu par M^e Marrou, notaire à Cours, le vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, Magot, Pierre, a attribué à son fils Magot, Jean, saisi, pour le remplir de son quart précipitaire les immeubles suivants :

Article premier

Vingt-huit ares vingt centiares à prendre sur le numéro 918 section D du plan, d'une terre à Labryère, le long et entre les propriétés de Bastide et de Dajeau.

Article deux

Six ares quatre-vingts centiares à prendre sur le numéro 521 section B, au lieu dit Pré de la Sable, le long et atenant la propriété de madame Carrié.

Article trois

Une terre au lieu dit Terre Blanc, 1208 P section B.

Article quatre

Une pâture au même lieu, commune et section, numéro 1209 P.

Article cinq

Une vigne au lieu dit Bois Nègre, commune de Cours, numéro 1411 section D :

1° Observations pour les confrontations et les délimitations, s'en rapporter au cahier des charges ;

2° Observation, la moitié en valeur d'un article en nature de pré situé à Combel d'Igot, commune de Cours, 616 section D, d'une contenance totale de douze ares quatre-vingt-dix centiares, ladite moitié à prendre, la propriété Mignot a été distraite de la saisie.

FORMATION DES LOTS

MISES A PRIX

PREMIER LOT

Le premier lot se composera des numéros 799 P, 800 P, 832, 833, 834, 835, 120 P, 1207, 432 P, 433 P, 616 P, 826 P, 881, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889 et sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des charges, ci..... 10 fr.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot se composera des numéros 521, 1208 P, 1209 P, 918, 1411 et sera vendu sur la mise prix de dix francs en sus des charges, ci..... 10 fr.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légale qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Cahors, le vingt-quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant, Signé : ESPÉRET.

Enregistré à Cahors, le octobre mil huit cent quatre-vingt-onze F° C° reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

École de Notariat de Toulouse

DIRECTION : Rue des Lois, 32

PROFESSEURS :

Cours théoriques : M. GUIRAUDUE, Docteur en droit, ancien Notaire, Avocat. Cours d'actes et d'application : M. CHAYROU, ancien Principal clerc de Notaire, à Paris. Cours d'Enregistrement : M. NOUBLET, ancien Receveur de l'Enregistrement et des Domaines. Cours de liquidation (le jeudi matin) : M. CHAYROU.

Ouverture des Cours : le lundi 2 novembre 1891

L'enseignement complet dure une année. — Les cours sont de 4 heures par jour et ont lieu le matin de 8 à 10 h., et le soir de 4 à 6 h. — Autant que possible, les demandes d'inscription doivent être adressées avant le 15 octobre. La circulaire et le programme de l'enseignement sont envoyés à toute personne qui en fait la demande à M. Chayrou, Directeur de l'Ecole de Notariat, rue des Lois, 32, Toulouse.

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public, qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

HONORÉ Photographie 77, BOULEVARD GAMBETTA, 77 CAHORS

COURRIER DES MODES PARISIENNES 12 pages - 15 centimes... Pour 3 mois (126 pages), le journal s'envoie par la poste...

L'ATLAS NATIONAL... NOUVELLE EDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES...

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, aison d'Hiver

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

Chemin de fer d'Orléans

HORAIRE DES TRAINS

Table of train schedules between Cahors and Libos, including omnibus and poste services.

Table of train schedules between Cahors and Capdenac, including omnibus and poste services.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.